

## ADDENDA

### À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE ET SA CONTRIBUTION À LA PROSPÉRITÉ DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2011-2014

ENTRE

**LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**, monsieur Sylvain Gaudreault, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MAMROT** »

ET

**LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**, personne morale instituée par la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), ayant son siège au 170, avenue Principale, bureau 102, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4P7, représentée par monsieur Jean-Maurice Matte, président, dûment autorisé en vertu d'une résolution des membres du bureau de direction adoptée le 12 décembre 2013 portant le numéro 053-13-BD, dont copie est jointe au présent addenda,

ci-après désignée la « **CRÉ** »

ET

**LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**, personne morale de droit public ayant son siège au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie, Québec, J9V 1X8, représentée par monsieur Arnaud Warolin, préfet, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée le 27 novembre 2013 portant le numéro 11-13-555, dont copie est jointe au présent addenda,

ci-après désignée la « **MRCT** »

ET

**LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE**, personne morale incorporée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38), ayant son siège social au 7B, des Oblats Nord, Ville-Marie, Québec, J9V 1H9, représentée par madame Karen Lachapelle, présidente, dûment autorisée en vertu d'une résolution du comité exécutif adoptée le 11 décembre 2013 et portant le numéro 13.12.11-04 dont copie est jointe au présent addenda,

ci-après désignée la « **SDT** »

ci-après désignés les « **PARTIES** »

**ET INTERVENANT AU PRÉSENT ADDENDA :**

**LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**, monsieur François Gendron, pour et au nom du gouvernement du Québec,

ci-après désigné « **L'INTERVENANT** »

## PRÉAMBULE

**CONSIDÉRANT** que l'Entente spécifique pour la relance économique du Témiscamingue et sa contribution à la prospérité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2011-2014 a été conclue le 31 octobre 2011, ci-après appelée « l'Entente »;

**CONSIDÉRANT** que toute modification au contenu de l'Entente doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, que celle-ci ne peut changer la nature de l'Entente et qu'elle en fera partie intégrante;

**CONSIDÉRANT** que l'Entente a été signée plusieurs mois après la date prévue de sa mise en application;

**CONSIDÉRANT** que les objectifs de l'Entente visent, entre autres, la mise en place d'un Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue – Volet 1 avec des mesures d'intervention adaptées;

**CONSIDÉRANT** que les besoins en soutien financier demeurent présents, notamment dans les secteurs agroalimentaire et forestier;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie des sommes n'a pas encore été dépensée et qu'aucune somme additionnelle ne sera versée par les partenaires sur la durée de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE**, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

## 1. OBJET DE L'ADDENDA

Le présent addenda remplace les deuxièmes alinéas des clauses 5.3 et 5.4, qui concernent la répartition des versements de la **MRCT** et de la **SDT**, ainsi que les clauses 7 et 9 de l'Entente, par les textes suivants :

### 5. ENGAGEMENT DES PARTIES

#### 5.3 Engagements de la MRCT

- Verser sous forme d'avances à la **SDT**, à même les fonds provenant du Pacte rural ou d'autres fonds à la disponibilité de la **MRCT**, les sommes suivantes : vingt mille dollars (20 000 \$) pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 et dix mille dollars (10 000 \$) pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015, telles que présentées au tableau synthèse des contributions à l'article 7 et selon les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente. Ces sommes ne pourront être investies que dans des projets déposés strictement par les organismes à but non lucratif (OBNL);

#### 5.4 Engagements de la SDT

- Verser sous forme d'avances au volet I du FADET, les sommes suivantes : cinq mille dollars (5 000 \$) pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 et deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015, telles que présentées au tableau synthèse des contributions à l'article 7 et selon les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente;

### 7. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS AU FADET – VOLET I

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	TOTAL
<b>CRÉ</b>	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	0 \$	225 000 \$
<b>MRCT</b>	20 000 \$	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$
<b>SDT</b>	5 000 \$	5 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	15 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>87 500 \$</b>	<b>12 500 \$</b>	<b>300 000 \$</b>

## 9. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2015.

À l'échéance de la présente entente, la **SDT** doit rembourser aux **PARTIES** concernées, tout montant inutilisé de l'aide financière octroyée.


## 2. SIGNATURES

Les **PARTIES** et l'**INTERVENANT** reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses du présent addenda.

EN FOI DE QUOI, ils ont signé :

---

**POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU  
TERRITOIRE**

  
\_\_\_\_\_  
**Monsieur Sylvain Boucher**  
Sous-ministre

*26 Fev. 2014*  
\_\_\_\_\_  
Date et lieu

---

**POUR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

  
\_\_\_\_\_  
**Monsieur Jean-Maurice Matte**  
Président

*31 mars 2014*  
\_\_\_\_\_  
Date et lieu

**POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**



**Monsieur Arnaud Warolin**  
Préfet

*31 mars 2014*

Date et lieu

**POUR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE**



**Madame Karen Lachapelle**  
Présidente

*31 mars 2014*

---

Date et lieu

**LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**



Monsieur François Gendron



Date et lieu